



RCS : NANTES

Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00745

Numéro SIREN : 440 303 550

Nom ou dénomination : GROUPE PIERRE LE GOFF GRAND OUEST

Ce dépôt a été enregistré le 01/10/2014 sous le numéro de dépôt 10711

GROUPE PIERRE LE GOFF GRAND OUEST

Société par actions simplifiée

au capital de 10.131.904 euros

Siège social : Rue Nungesser et Coli

D2A NANTES ATLANTIQUE

44860 SAINT AIGNAN DE GRAND LIEU

440 303 550 RCS NANTES

Déposé au Greffe

le - 1 OCT. 2014

sous le N° 10711

RCS N° 02 B 745

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, et le trente juin, à 10 heures, au siège social de PLG FINANCES à MAUREPAS (78310) - 5, avenue de Gutenberg - ZA Pariwest.

La Société PLG FINANCES

Société par actions simplifiée, au capital de 122 991 955 euros

Ayant son siège social à 5, avenue de Gutenberg - ZA Pariwest - 78310 MAUREPAS

Immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le numéro 351 099 874,

Représentée par Monsieur Richard MARSH.

Associée unique de la Société GROUPE PIERRE LE GOFF GRAND OUEST.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, associé unique, la Société PLG FINANCES représentée par Monsieur Richard MARSH a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et a établi le rapport de gestion. sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
 - Affectation des résultats de cet exercice ;
 - Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
 - Remplacement des Commissaires aux comptes ;
-

QUATRIÈME DECISION

Les mandats de la Société KPMG SA, Commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Didier THIBAUT DE MENONVILLE, Commissaire aux comptes suppléant, arrivant à expiration lors de la présente décision, l'associé unique décide de nommer pour les remplacer :

- la Société PricewaterhouseCoopers Audit, ayant son siège à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) – 63 rue de Villiers en qualité de Commissaire aux comptes titulaire,

- et Monsieur Jean-Christophe GEORGHIU, domicilié professionnellement à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) – 63 rue de Villiers en qualité de Commissaire aux comptes suppléant,

pour une durée de six exercices qui expirera lors de la décision collective des associés ou de la décision de l'associé unique appelé(s) à statuer sur les comptes du sixième exercice.

L'associé unique reconnaît avoir eu connaissance du fait qu'aucune intervention n'a eu lieu dans une opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les Sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de décisions de l'associé unique.

Pour extrait certifié conforme
Le Président

